

## **Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de l'association des résidents de Camping Villas Caravaning La Manga.**

L'Assemblée se tiendra le 05 août 2022, dans l'espace prévu sur l'esplanade communale du camping en face de la chapelle et à 19h30 en seconde convocation avec la présence des membres et représentants des parcelles suivantes :

A-064, A-118, B-003, B-017, B-037, B-038, B-039, B-040, B-058, B-079, B-080, B-092, B-094, B-098, B-102, B-137, B-139, B-141, B-142, C-007, C-009, C-015, C-036, C-057, C-060, C-105, C-143, D-013, D-024, D-037, D-050, D-067, D-080, D-095, D-107, D-120, D-133, E-006, E-021, E-034, E-042, E-046, E-050, E-060, E-063, E-067, E-070, E-072, E-077, E-080, E-084, E-085, E-095, E-099, E-100, E-102, E-104, E-106, E-131, F-034, F-038, F-042, F-050, F-051, F-055, F-058, F-061, F-087, F-088, F-095, F-105, F-107, F-121, F-149, GH-010, GH-013, GH-015, GH-016, GH-021, GH-028, GH-101, GH-110, GH-116, GH-150, GH-186, M-057, N-002, N-012, N-031, N-032, N-041, O-039, O-065, O-114, O-128, PQ-081.

Les représentants des parcelles non membres suivantes étaient également présents :

B-137, C-096, C-105, C-116, C-145, D-092, D-149, E-021, E-023, E-046, E-051, E-060, E-109, GH-023, GH-039.

L'assemblée commence avec la présence des membres du Conseil d'Administration, Juan García García, José Luís Cano Pérez, José Manuel Zamora Perea, Sabrina Breitenstein, Rosa María Hernández López, José Ochando Saura, Juan De Dios Hernández Fenollar, Fernando Tormo de Lucas et Pedro José Caja Méndez, nous comptons aussi avec la présence de notre avocat D- Pedro Antonio Martínez.

Le point suivant est l'ordre du jour :

### **Un. Lecture et approbation, le cas échéant, du procès-verbal de la réunion du 6 août 2021.**

Le secrétaire, José Manuel Zamora, lit le procès-verbal de l'assemblée ordinaire de l'année précédente 2021 et une fois terminé, on demande aux participants leur accord ou leurs objections, qui sont approuvés à l'unanimité.

### **Deux. des informations sur les démarches entreprises.**

Juan García commence par résumer toutes les mesures prises tout au long de l'année et les réunions qu'il a tenues périodiquement avec l'Administrateur, qui sont les suivantes :

14-7-21 : Nous avons vérifié la liste établie par l'administrateur pour demander des parcelles avec terrasses. Soumettre à l'Assemblée la question des voitures abandonnées, de l'éclairage du parking et des terrains de paddle tennis. Réparation des conteneurs ; traitement de la question de la réception du courrier et des colis ; aire de jeux pour enfants. Contrôle des barrières à l'entrée et à la sortie.

21-7-21 : Nous avons discuté de la liste des terrasses illégales ; du téléphone d'urgence 617051445 ; des toilettes D ; du changement de la sécurité.

28-7-21 : Nous avons été informés que le sable a été tamisé dans la cour de récréation ; la peinture sur le fronton et la pétanque a commencé ; ordre de réparation des toilettes D ; budget 2022, et bilan semestriel à voir à la prochaine réunion.

4-8-21 : On nous informe que le peintre est "confiné", c'est pourquoi il n'a pas terminé son travail. Demande d'une scène pour les fêtes dans la zone en face de l'église et d'un local pour l'A.V.V.. Demande de mettre des miroirs dans les coins.

11-8-21 : A insisté sur la propreté des toilettes, sur l'absence de poubelles dans le quartier, sur le bus qui ne fonctionne pas et sur l'installation d'un système de sonorisation.

18-8-21 : Nouvelle insistance sur la propreté des toilettes, la formation d'une scène fixe devant l'église, le local de l'Association et les terrains de paddle tennis.

25-8-21 : On parle de changement de balancier ; on achète toutes les parcelles de ceux qui veulent vendre ; on a vu des cas de double toit, de hauteurs, etc.

1-9-21 : Nous avons fait une évaluation économique du premier semestre, dans lequel apparemment tout allait bien ; nous avons parlé de l'installation de compteurs électriques, sans accord ; de la dérivation de l'eau des ruisseaux effectuée par la mairie dans la partie basse du camping, qui à notre avis est insuffisante.

6-10-21 : Après l'incident au cours duquel 5 parcelles ont été endommagées et 18 brûlées, 5 à 6 familles ont été relogées ; nous n'étions toujours pas parvenus à un accord sur l'installation des compteurs électriques.

13-10-21 : Il est à nouveau convenu d'éclairer les parkings, les terrains de paddle tennis, les aires de jeux pour enfants et les terrains de tennis ; il est également convenu d'installer 3 points d'eau et un réservoir mobile. Nous dénonçons le fait que les sacs de sable continuent à entrer par la porte.

21-10-21 : Nous avons revu le contrat de surveillance où nous avons constaté l'existence de clauses illégales, puisqu'elles établissaient qu'il fallait être indemnisé avec 6 mois de facturation en cas de résiliation du contrat, outre le fait qu'elles établissaient également une augmentation de 2% pour les années futures indépendamment de l'IPC. Nous avons également demandé le retrait de la surveillance 24 heures sur 24 qui avait été placée sur les parcelles incendiées, afin que leurs propriétaires puissent y avoir accès, car nous pensions que ce service ne faisait qu'augmenter le coût de la surveillance. Nous avons eu une réunion avec Prosetecnisa, une entreprise de sécurité dans le bureau de notre avocat, où ils ont proposé de réaliser une étude gratuite des besoins réels de notre camping dans cette zone ; une réunion que nous avons envoyée au président de la Communauté et que nous voulions résilier le contrat de sécurité actuel par écrit. Nous lui avons demandé d'annuler les clauses abusives précitées de 2% de plus que l'IPC, ainsi que la réactivation automatique du contrat d'une année sur l'autre.

11-11-21 : Nous avons à nouveau exigé que les panneaux électriques soient vérifiés et avons averti les propriétaires que l'entreprise Luna les scellera, et qu'ils doivent avoir accès aux panneaux, ils doivent donc donner accès à leurs propriétés.

12/01/22 : A cette époque, nous avons été informés que David Martínez faisait l'objet d'une enquête de la Guardia Civil pour délits fiscaux, avec une amende de 130.000 € plus 130.000 € pour non déclaration ; nous ne savons pas à l'heure actuelle ce qu'il en est de cette enquête. Lors de notre rencontre avec lui, il a exprimé son agacement et sa colère, ce à quoi nous lui avons répondu que notre plainte avait

été déposée avant de convenir de réunions régulières avec lui pour lui faire part de nos préoccupations et de nos inquiétudes, et que la plainte était le résultat des mouvements illégaux que nous avons observés concernant le restaurant sur l'espace public, les travaux sur celui-ci, les glissières, l'occupation de l'espace dans l'enceinte par le supermarché et qu'initialement il était à l'extérieur, ainsi que les constructions qui étaient réalisées illégalement. Tout cela, parce qu'il n'y avait aucune possibilité de dialogue entre nous et aucun moyen de les faire corriger.

20/01/22 : Nous avons reparlé de l'éclairage des parkings ; de la réparation des poubelles et des clôtures du fronton qui n'ont pas été réparées après la Dana et l'argent de l'assurance a été collecté à cet effet.

10/03/22 : On nous a parlé de la nouvelle piscine et nous avons exigé un plan d'utilisation pour tous les propriétaires, contribuant leur part mais avec les mêmes droits que les locataires.

31/03/22 : Nous avons reçu les comptes annuels pour 2021. Nous avons passé une note aux membres pour réduire le nombre de véhicules enregistrés à 4. Il a été discuté de tenir l'Assemblée générale en mai. Une bouche d'incendie devait être installée, avec une armoire et un chariot d'extincteurs de 50 kg. Qu'ils allaient changer les 18 accumulateurs dans les toilettes et qu'ils allaient attribuer un jour de la semaine pour l'utilisation de la nouvelle piscine aux propriétaires, nous n'avons pas donné de réponse bien que nous ne soyons pas d'accord.

07/04/22 : Enfin, les comptes pour 2021 nous sont présentés.

21/04/22 : Une date est fixée pour l'assemblée générale qui se tiendra le 25/05/2022, nous demandons l'inclusion d'une proposition visant à changer la société de sécurité actuelle en Prosetecnisa, mais ils ne l'acceptent pas. Nous sommes informés qu'il y a des coûts exorbitants pour l'électricité, dans les 4 premiers mois de l'année nous avons déjà dépensé environ un million d'euros ; nous avons également besoin d'un réservoir d'eau potable à un coût de 75.000 euros et 18 accumulateurs pour les toilettes à 6.000 euros chacun. Il n'a pas été possible d'éclairer les parkings qui, bien que les travaux aient commencé, ont dû être arrêtés à cause de la pluie. Ni les conteneurs ni les clôtures du fronton n'ont été réparés, nous avons exigé qu'ils le fassent.

21/06/22 : Ils ont présenté une liste de bâtiments et de parcelles qui ne respectaient pas les distances à étudier, sans préciser quand les propriétaires concernés seraient informés ; nous avons parlé des vacances pour cet été à la piscine communale ; ils n'ont présenté aucune proposition pour l'utilisation de la nouvelle piscine et des toboggans ; des dispositions ont été prises pour l'enlèvement des véhicules abandonnés sur les parkings, huit ont déjà été enlevés à ce jour ; Il a été commenté que les réparations et la réfection du service d'eau potable étaient réalisées avec des fonds budgétés, mais pas le nouveau projet d'alimentation électrique de tous les secteurs, qui entre les matériaux et l'exécution coûtera environ 1 million d'euros, afin de s'adapter aux exigences de sécurité imposées par la mairie. Il convient de noter que le projet que l'administrateur a présenté à la mairie, ainsi que le plan d'évacuation et d'autres documents pour l'obtention du permis d'activité, n'était pas nouveau, puisqu'il avait été élaboré il y a quelque temps et ne correspondait pas à la réalité, ce qui n'est pas passé inaperçu auprès de la mairie.

Nous avons proposé à l'Administrateur de demander à ELECTRO-HOGAR, en dehors de MONTAJES ELECTRICOS LUNA S.L., d'établir un devis pour la réalisation des grands travaux électriques à effectuer, car il y avait plus d'un devis, étant donné le volume économique du projet.

06/07/22 : Nous avons discuté de l'éclairage des parkings, des terrains de padel, du régulateur de pression d'eau et des bornes d'incendie qui sont déjà installés, les filets des terrains de tennis sont déjà réparés. Nous constatons qu'il y a beaucoup de terre sur le site, le danger des câbles électriques éparpillés sur le sol dans le secteur GH, nous demandons à tous d'être prévenus qu'il est interdit de charger les voitures électriques sur notre réseau électrique. La foire aux enfants ne sera pas mise en place cette année car la mairie ne l'autorisera pas, tant que la licence d'ouverture ne sera pas obtenue. Nous nous plaignons que les reçus des cotisations trimestrielles, avec l'augmentation stipulée, ont été présentés à l'encaissement avant que chacun ait reçu une copie du procès-verbal de l'assemblée générale, ce que nous considérons comme illégal.

21/07/22 : Il y a eu une réunion à l'Hôtel de Ville entre l'équipe technique et l'Administrateur, à laquelle nous avons été invités. En revanche, il y a eu une réponse écrite au décret du 28/04. Une grave rupture d'égoût a eu lieu dans le secteur du PQ avec déversement d'eaux usées, des réparations importantes ont dû être effectuées, ce qui signifiera une nouvelle dépense imprévue dans le résultat économique de cette année. Nous avons été informés que les toilettes pour dames des secteurs GH et C étaient fermées pour des raisons de sécurité, car le toit était en mauvais état et présentait des risques de décollement.

Pour en revenir à la conversation lors de la réunion avec la mairie, nous devons informer qu'ils ont exigé de notre administrateur un projet de l'ensemble du camping, qui comprend à la fois ses installations et les parcelles des autres propriétaires, à laquelle l'administrateur a annoncé qu'elle préparait un dossier avec les caractéristiques de toutes les parcelles et bâtiments, de sorte qu'une fois présenté les actions à prendre pour les mettre en conformité avec la loi, ceux qui ne sont pas conformes, sera décidé.

En résumé, Juan García a tenu plus de 30 réunions avec l'administrateur ; au début seulement avec l'administrateur et plus récemment avec notre vice-président José Luis Cano et Ana, la directrice du camping. Il affirme que nous devons continuer à maintenir un contact régulier avec ces représentants, et ne pas couper le dialogue malgré notre insistance à satiété dans l'amélioration des mêmes services basés sur nos demandes, de peu de réponses crédibles, même chanceras à nos demandes ; parce que par les tribunaux par expérience peu peut être réalisé, à part l'augmentation du coût des avocats et des procédures pour résoudre les problèmes quotidiens.

Puis notre avocat Pedro Antonio Martínez a pris la parole, rendant compte des actions menées depuis son bureau ; la plainte pour infraction fiscale admise par le Ministère Public contre l'Administration du camping, à laquelle il semble que l'Agence Fiscale ait imposé une très lourde amende. Cependant, il s'est attaché à nous informer des actions concernant le problème qui nous touche le plus en ce moment, à savoir le refus de la mairie d'accorder un permis pour les activités du camping, pour ce qui nous concerne. Il nous a dit que sans vouloir transmettre la peur, le danger de fermeture par le décret du Conseil municipal est réel ; la procédure du décret de fermeture est initiée suite à la demande du camping lui-même de légaliser sa situation en raison du manque de licence, car le Conseil municipal a détecté que le projet présenté n'est pas conforme à la réalité, car il a été daté de plusieurs années à la demande et il y a eu beaucoup de changements par rapport à ce projet. En fait, nous avons le permis original depuis la constitution de notre camping par la société originale "Apargandi", c'est après le transfert à Costa Calida S.L. et plus tard à Capfún que des changements illégaux ont commencé à se produire qui nous ont conduits à cette situation. D'autre part, Costa Calida S.L. a demandé un permis sans tenir compte du reste des propriétaires et seulement pour la partie qui leur correspond, nous isolant de la demande, ce qui n'est pas possible étant donné l'indivisibilité du camping. En fait, la mairie émet sa résolution directement à la Costa Cálida, également sans que nous le sachions ; et c'est à travers les médias que nous avons découvert la situation. Toutes ces manœuvres dans l'ombre de la part de l'Administrateur ne sont pas conformes à la loi et c'est pourquoi nous pouvons

demander l'annulation des actions qui nous concernent, nous nous sommes présentés comme partie intéressée en argumentant que la Costa Cálida n'est pas la personne à présenter une demande de licence d'activité sans compter sur nous, ce à quoi nous n'avons pas reçu de réponse de la Mairie ; Pour cette raison, nous avons déposé un recours contentieux-administratif contre ce silence, car nous considérons que toutes les actions des parties impliquées dans cette procédure depuis le début ne sont pas conformes à la loi, car Costa Cálida ne peut rien demander de son propre chef qui affecte l'ensemble du camping sans nous consulter au préalable. Malgré cela, la procédure se poursuit et ils se rendent compte qu'il y a des centaines de personnes inscrites ici qui utilisent leur propriété comme leur première maison, et d'autres qui ont leurs installations comme résidence secondaire, aller à leur rencontre serait violer un droit constitutionnel, c'est pourquoi ils nous invitent à participer en tant qu'association de quartier et partie intéressée aux réunions ultérieures avec le Conseil municipal. Notre voix dans ces réunions est celle du déni de la légitimité de ces actions, car nous comprenons que la responsabilité de tous les incidents détectés par la mairie dans notre camping incombe uniquement et exclusivement à la société qui gère le camping et à l'inaction de la mairie depuis tant d'années ; qui n'a agi que lorsqu'elle a constaté la gravité des incidents d'incendie qui se sont produits il y a quelques années, en octobre 2021, dans lesquels il y a eu 18 parcelles brûlées et d'autres touchées, ce qui a mis en évidence les lacunes et les irrégularités qui existent ici. D'autre part, il est compréhensible que la mairie refuse d'accorder une licence compte tenu du danger que représente l'état actuel du camping, car cela pourrait dégénérer en une catastrophe aux dimensions incalculables. En tant qu'invités aux réunions de la mairie, nous constatons qu'ils soulèvent trois questions fondamentales, à savoir les mesures déficientes de lutte contre l'incendie, qui semblent maintenant avoir été améliorées ; le sabotage des panneaux d'alimentation électrique dans le but d'obtenir plus de puissance électrique au moyen de pontages, ce qui est probablement la raison des incendies précédents et futurs s'il n'y est pas remédié, et les constructions qui ne respectent pas l'aménagement intérieur et urbain du camping, en effet la mairie n'admet légalement que les caravanes, les camping-cars et les bungalows, tout ce qui dépasse ces configurations sera considéré comme inadapté. La mairie exige que l'administrateur présente un projet complet des modifications à apporter pour s'adapter fondamentalement à ces trois réglementations, et une fois qu'elles auront été étudiées et acceptées, elle accordera un délai pour le concrétiser. Si cela n'est pas fait, il est fort possible que le camping soit fermé jusqu'à ce qu'il soit adéquat, et cela, d'une certaine manière, nous affectera tous. Malgré tout cela, l'Association se battra juridiquement parce que nous comprenons que nous sommes arrivés à ce point de non-sens dans notre dossier, vous ne pouvez pas prétendre traiter une procédure administrative par le Conseil municipal, sans donner la possibilité de défense à tous ceux qui sont touchés dans cette procédure, qui à notre avis et juridiquement souffre de nombreux défauts, il ya déjà une jurisprudence claire sur des situations similaires.

### **Trois - Solde des recettes et des dépenses 2021 et budget 2022**

Il est rappelé aux participants que dans la convocation à l'Assemblée, les documents reflétant le solde des recettes et des dépenses pour 2021, ainsi que le budget pour 2022, étaient joints. Juan García l'a rendu public, alors que la trésorière Sabrina Breitenstein se trouvait sur les lieux pour effectuer des tâches administratives, des collectes et recueillir des signatures. Une erreur dans la transcription des montants dans le budget de l'exercice 2022 présenté précédemment a été signalée.

Ce point est approuvé à l'unanimité pour être examiné par les participants.

Après cette approbation, notre président a indiqué ce qui a été convenu lors de la réunion du conseil d'administration du 31/07/2022, à savoir que l'année prochaine, 2023, la cotisation annuelle de 20€ sera rétablie, étant donné la situation délicate que nous traversons et ne sachant pas ce que l'avenir nous réserve.

### **Quatre - Questions et réponses**

Parcelle E-063, question à notre avocat demandant comment il est possible que la Mairie nous ignore en tant que propriétaires si elle nous facture un IBI annuel pour notre parcelle, la réponse a été que c'est précisément pour cette raison que nous nous sommes présentés comme partie concernée dans cette procédure.

Parcelle GH-023, demande ce qui nous affecterait si la société qui nous gère disparaissait, la réponse de notre avocat a été que cela ne nous affecterait absolument pas, si ce n'est que nous ne sommes pas intéressés par la fermeture, car son statut actuel est une source de revenus pour l'administration et nous doutons fort qu'elle veuille s'en passer. Dans le cas improbable où cela se produirait, il y aurait toujours une communauté de propriétaires ici qui devrait engager un administrateur pour continuer à fonctionner. Notre président, Juan García, ajoute qu'en ce sens, nous avons déjà demandé il y a des années des devis à d'éventuels bureaux de l'administration dans lesquels ils étaient proposés pour des montants de 6 000 €/an, et plus récemment de 18 000 €/an, des montants bien loin de ce que facture actuellement l'administrateur à vie, soit environ 300 000 €/an.

Parcelle GH-110, demande à notre avocat quels sont les termes couverts par l'ancienne licence que le camping avait, à laquelle il a répondu qu'il n'a pas vu, parce que pour l'administrateur nous, l'Association, sont des éléments gênants et les informations qu'ils nous fournissent sont généralement livrés très laconique et si demandé. C'est une bonne idée d'en prendre note et de le demander, mais d'après ce que nous avons vu lors des réunions avec la mairie, seules les caravanes, les caravanes et les bungalows sont envisagés. Le député demande à nouveau pour quelle durée les licences sont accordées, ce à quoi il lui est répondu que tant qu'elles ne sont pas révoquées, elles le sont pour une durée indéterminée. Le député rend l'Administrateur directement responsable de la situation actuelle et déclare que nous devons nous opposer à elle. Une autre dame (Parcela E-051) s'est exprimée dans le même sens, en déclarant qu'ils sont coupables, car ils ont été les premiers à commencer à construire en dehors des règles, avec des briques cachées sous la terre dans les camions, et la négligence intentionnelle de leurs devoirs a fait que le reste des propriétaires ont vu un vide où ils pouvaient laisser libre cours à leurs irrégularités, et nous ont ensuite accusés d'être les promoteurs de cette situation.

Juan García a ensuite pris la parole et a déclaré que l'augmentation des frais communautaires est due à l'énorme augmentation de la facture d'électricité, qui a non seulement absorbé l'excédent que nous avions mais aussi augmenté les frais pour pouvoir la payer. L'administrateur voulait une augmentation de 40% de la quote-part, ce que nous avons refusé, car nous n'acceptons pas que les personnes ayant peu de ressources économiques voient leur quote-part augmenter de cette manière, nous avons défendu une augmentation de 25%, ils ont soutenu qu'avec cela nous encourageons un nouveau déficit, nous insistons sur le fait que cela ne peut pas être une telle augmentation et si pour y faire face nous devons repenser la distribution des charges, alors nous le faisons, mais nous n'acceptons aucune augmentation autre que 25% et l'IPC lui-même.

Parcelle F-087, La propriétaire s'exprime dans le même sens que la propriétaire de la parcelle E-051, et ajoute que si la situation actuelle leur est imputable en raison de leur négligence, ce sont eux qui devraient payer le nouvel aménagement du camping pour l'adapter

aux exigences et nous fournir les éléments nécessaires. En même temps, il passe brièvement en revue tous les services défectueux ou inexistantes qui, selon lui, étaient en d'autres temps impeccables, depuis la saleté sur les plages et sur la route de Playa Honda jusqu'à l'intérieur du camping, où la négligence règne en tout point. Juan García répond qu'en ce qui concerne la plage, ils ont pris des mesures à la mairie qui l'ont améliorée, de même que la route qui mène à Playa Honda ne dégage plus l'odeur qu'elle avait, l'eau est plus propre, tout cela grâce aux récents travaux de nettoyage demandés à la mairie. Quant à l'intérieur du camping, les choses se font aussi, nous insistons et insistons sans cesse lors de nos réunions régulières avec l'administrateur, nous n'en obtenons pas autant que nous le souhaiterions, mais il ne faut pas croire que nous sommes revenus à l'époque médiévale. Les dépenses n'ont pas été exorbitantes, à l'exception de la facture d'électricité occasionnelle, et nous y travaillons.

Parcelle B-145, Il voudrait savoir comment est calculé le coût de l'électricité pour les piscines et les jeux d'eau installés par Capfún et dont nous ne pouvons pas profiter, il demande également quand sont recyclés les récipients en plastique et les bouteilles car ils débordent toujours sans être vidés ; il exprime ensuite son découragement face à l'état d'abandon dans lequel nous nous trouvons et qui a été mentionné par l'interlocuteur précédent. Juan García répond que tous les mécanismes qui ont été installés pour les locataires de Capfún, ont leurs compteurs correspondants et sur la base de leurs relevés, les dépenses sont divisées à la fin de l'année. Nous sommes conscients que cela n'est pas suffisant, il serait possible d'effectuer un contrôle plus approfondi avec des relevés partiels par nous-mêmes, puisque les compteurs sont disponibles pour être relevés, mais nous avons besoin de personnel pour le faire et même ainsi nous ne serions pas à l'abri d'être trompés. La solution est d'avoir un compteur pour chacun d'entre nous sur notre parcelle et de payer pour notre consommation individuelle, ce qui réduirait considérablement ce chapitre de l'électricité, car nous aurions tous le souci de ne pas consommer plus que nécessaire.

Encore une fois, la parcelle E-063 ; il demande comment il est possible que certains propriétaires ayant des dettes élevées envers la collectivité, puissent venir en vacances pour consommer, ou pire encore louer leurs parcelles à des tiers sans que cela leur soit reproché. Lors des réunions avec l'administrateur, cette question a été mise sur la table et il a été proposé de prendre un certain type de mesures correctives, comme le fait de ne pas répondre à leurs besoins, de ne pas leur fournir de services, etc. Lorsqu'un propriétaire atteint une dette de 1.500€, il est informé qu'un procès a été intenté et à partir de ce moment-là, tout dépend du temps pris par les tribunaux pour exécuter le procès.

Parcelle F-034, le voisin a pris la parole et avec une certaine acrimonie et suspicion envers le conseil de l'Association, il a exprimé ses opinions mélangées avec des questions liées à la menace de fermeture du camping, entre autres, et assaisonnées avec quelques expressions grossières qui logiquement ne seront pas reproduites dans ce procès-verbal, ainsi qu'avec des demandes imposantes. Juan García, ainsi que José Luís Cano ont donné une réponse complète, mais non sans lui faire savoir que le ton utilisé dans son intervention n'était pas approprié et n'est donc pas partagé.

Parcelle E-067, Le député demande si le fait que Capfún achète les parcelles qu'elle peut, aura un impact sur la prise de décision ultérieure en obtenant un taux de participation plus élevé. Il lui est répondu que non, qu'il ne sera toujours qu'une voix par rapport au nombre total de voix. Le député demande ensuite que, lors des travaux d'adaptation des lignes électriques, la tension soit d'au moins 220V à tout moment de l'année, et non comme actuellement, qui n'atteint parfois que 170V dans certaines zones. Il demande également que les nouvelles lignes soient posées le long de la façade des parcelles pour éviter de devoir donner accès aux services à l'intérieur des propriétés. Il demande également un éclairage et un accès facile pour les personnes handicapées à l'aire de jeux, à la pétanque, etc., ainsi que l'extension de la zone piétonne qui est signalée sur le côté droit des rues principales, et il demande et insiste pour que la mairie mette en place une piste cyclable du camping à Cabo de Palos.

Parcelle F-105, Il exprime sa perplexité face à tant de problèmes que nous traitons, alors que nous sommes impassibles face au problème principal qui est la menace de fermeture du camping et l'impossibilité de respecter la réglementation, car selon lui, il n'y a personne qui respecte les ordonnances.

Il demande à nouveau, à propos de la parcelle E-063, si la question des compteurs va être réalisée, ce à quoi on lui répond qu'elle est viable, à condition qu'il y ait un accord entre l'administrateur et les propriétaires et qu'il soit approuvé par l'assemblée communautaire, ce qui permettrait de réduire les coûts d'électricité, les risques d'incendie et le montant à payer pour l'administration.

Et, n'ayant plus d'autres questions à débattre, l'Assemblée est ajournée à 21 h 40 du jour mentionné dans l'en-tête.

Juan García García. Président.

José Manuel Zamora Perea, Secrétaire.